

HONORAIRES 2018

LOCATION (Base T.V.A 20 %)

- Baux d'habitation nu ou meublés, parking et garages :

À la charges du Locataire : - Visite, constitution de dossier locatif, rédaction de bail : 8 €/m² T.T.C,
- Réalisation Etat des lieux : 3 €/m² T.T.C.

À la charges du Propriétaire : - Visite, constitution de dossier locatif, rédaction de bail : 8 €/m² T.T.C,
- Réalisation Etat des lieux : 3 €/m² T.T.C,
- Entremise et Négociation : de 10 à 40 % T.T.C du Loyer (Hors Charges) dans la limite d'un mois de loyer.

TRANSACTION (Base T.V.A 20 %)

La vente d'un bien par notre intermédiaire entraîne une rémunération calculée sur le prix net vendeur du bien (T.T.C) :

| | |
|--------------------------|-----------------|
| de 0 à 35 000 € : | Forfait 3 500 € |
| de 35 001 à 50 000 € : | 10% |
| de 50 001 à 150 000 € : | 9% |
| de 150 001 à 250 000 € : | 8% |
| de 250 001 et plus : | 7% |

Les honoraires sont portés à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.